

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01188 Numéro SIREN : 534 707 203 Nom ou dénomination : HVA

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2023 sous le numéro de dépôt 140342

HVA
Société à Responsabilité Limitée
Capital social : 4.050.937,87 euros
Siège social : 109 Rue du Cherche-Midi
75006 Paris
534 707 203 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 9 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Et le neuf octobre, à 10 heures,

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- **M. Valentin ARMINJON**,
Propriétaire de quatre-cent-cinquante-six-mille-sept-cents parts, ci 456.700
parts

- **Mme. Diane MARRAUD DES GROTTES**,
Propriétaire d'une part, ci 1
part

Total des parts présentes ou représentées : 456 701 parts sur les 456 701 parts composant le capital social.

M. Valentin ARMINJON préside la séance en qualité de gérant Associé majoritaire de la société.

Le Président constate que l'ensemble des associés est présent ou représenté et que par conséquent l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Commissaire aux comptes de la Société, la **CCA CARIBEENNE DE CONSEIL ET D'AUDIT** représentée par son gérant Monsieur Dominique LEVALLOIS, régulièrement convoqué, ne participe pas à l'assemblée et est excusé.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que tous les documents requis par la loi ont été régulièrement adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, ainsi que tous les documents nécessaires à leur information dans le cadre de leur droit de communication.

L'assemblée lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Nomination d'un second Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Nomination d'un second commissaire aux comptes titulaire

L'assemblée générale ayant constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice 31 décembre 2022 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant l'établissement de comptes consolidés et, en conséquence, la désignation d'un second Commissaire aux comptes titulaire décide, conformément aux dispositions de l'article L.823-2 du Code de commerce, de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire :

Monsieur Stéphane ROQUES, Commissaire aux comptes domicilié 14 Rue Case Nègres, 97232 – Le Lamentin.

La durée de la fonction du Commissaire aux comptes titulaire, qui est de six exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Le Commissaire aux comptes titulaire a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 823-1, alinéa 2, du Code de commerce qui impose la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant lorsque le Commissaire aux comptes titulaire est une personne physique, de désigner en qualité de Commissaire aux comptes suppléant :

AUDEX SARL, société à responsabilité limitée au capital social de 8.000 euros, dont le siège social est situé 11 Rue des Arts et Métiers, 97200 – Fort-de-France, immatriculée au RCS de Fort-de-France sous le numéro 839 936 028, représentée par sa gérante, Madame Stéphanie GAST.

La durée de la fonction du Commissaire aux comptes suppléant qui est de six exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Le Commissaire aux comptes suppléant a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Pouvoir

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président, le gérant et les associés présents.

Valentin ARMINJON

Associé Gérant



Diane MARRAUD DES GROTTES

Associée

